



VERVIERS

URBANISME  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CoDT – Annexe 25



Wallonie

Réf : 2020D0068-MV

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Mohamed ZAITOUNI demeurant Rue du Palais 51 à 4800 Verviers.

Le terrain concerné est situé Rue du Collège, 72/74 à 4800 Verviers et cadastré division 1, section A n°171B2.

Le projet est de type : **Modification d'aspect de la façade (bardage bois) et pose de deux enseignes.** Il présente les caractéristiques ci-après.

Considérant les articles D.IV. 5 , D.IV.40 et D.VIII.6 et R.IV.40-2 du CoDT, **la demande de permis d'urbanisme est soumise à annonce de projet** pour les motifs suivants :

- la demande implique un écart au schéma d'orientation local n°2ter ainsi qu'au Règlement Communal sur la Publicité Visuelle partie intégrante du Guide Communal d'urbanisme (art. D.IV.40)
  - Ecart à l'art. 1.2 du SOL 2ter: le projet de revêtement de façade ne rencontre pas le choix de matériaux préconisés (bardage en bois au lieu de pierre, brique, ardoise, béton acier de ton gris-beige)
  - Ecart à l'art. 4.2.2 du RCSPV: l'enseigne ronde n'est pas placée à au moins 2,50 m au dessus du niveau du trottoir (2,20 m)
  - Ecart à l'art. 4.3.3 du RCSPV: l'enseigne ronde ne respecte pas les dimensions maximales autorisées (diamètre de 120 cm au lieu de 50cm)

Conformément à l'article D.I.16 du CoDT, **les mesures de publicité sont suspendues du 16/07 au 15/08 inclus.**

Le dossier peut être consulté- **sur rendez-vous** - à l'Administration communale de Verviers, service administratif de l'Urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. **Nous vous invitons à prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service administratif de l'Urbanisme au 087/327.541.**

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet au service Urbanisme – Aménagement du Territoire, auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER (087/327.575) ou de l'agent communal désigné à cette fin, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers.

L'avis est affiché du 20/07/2020 au 31/08/2020.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 28/07/2020 au 31/08/2020 au collège communal (avec suspension légale du 28/07 au 15/08 inclus) :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Verviers, Place du Marché 55 à 4800 Verviers ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [info@verviers.be](mailto:info@verviers.be)

A Verviers, le 16 juillet 2020

Par ordonnance :  
La Directrice générale f.f.,

Muriel KNUBBEN



Pour la Bourgmestre  
f.f. :  
L'Echevin délégué,

Freddy BREUWER.